

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU **MARDI 7 DECEMBRE 2021 à 18 H 30**

En l'an deux mille vingt et un, le sept décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie MARIE.

Présents : Mme Danièle VIVIEN et M. Gilles BARRAL, Maires Adjoints, Mme Soizick LECOMTE (*arrivée à 18h50*), M Jonathan CARPOPHORE, Camille FOLL (*départ à 20h00*) et Vincent LEMIERE, conseillers municipaux.

Absent excusé et représenté : M. Raynald AUFFRAY ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie MARIE.

Secrétaire de séance : M. Jonathan CARPOPHORE



ORDRE DU JOUR

1. CREATION DE NOUVELLES COMMISSIONS (Finances, Travaux ...) (*délibération n° 2021-24*)
2. REMPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS EXISTANTES (*délibération n° 2021-25*)
3. VALIDATION DU PLAN DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE (*délibération n° 2021-26*)
4. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE (*délibération n° 2021-27*)
5. QUESTIONS DIVERSES



Madame le maire ouvre la séance et soumet au vote le **procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2021** qui est **approuvé à l'unanimité**.



Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion, Madame le maire informe officiellement le conseil municipal de deux démissions au sein du conseil municipal :

- Madame Gwenaëlle DELPEUX de son mandat de conseillère municipale, à compter du 28 septembre 2021 ;
- Et Madame Florence HAMEL de son mandat de conseillère municipale avec effet au 9 novembre 2021.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet du Calvados en a été informé.



Madame le maire fait part également des remerciements de Madame GRUAU suite au geste de la commune à l'occasion de décès de son époux.



1°) - CREATION DE NOUVELLES COMMISSIONS (délibération n° 2021-24)

Madame le maire rappelle que conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui seront ensuite soumises au vote du conseil.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

Elle souligne que ces commissions sont facultatives et ne sont composées que de conseillers municipaux.

Aussi, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement du conseil municipal, elle propose de créer deux nouvelles commissions municipales : une commission « Finances » et une commission « Travaux »,

Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

APPROUVE la création de nouvelles commissions pour étudier en amont les affaires financières et les dossiers de travaux,

DESIGNE au sein des commissions :

- **Commission « Finances »** : Madame Danièle VIVIEN, Madame Soizick LECOMTE et Monsieur Jonathan CARPOPHORE ;
- **Commission « Travaux »** : Monsieur Gilles BARRAL, Monsieur Jonathan CARPOPHORE et Monsieur Camille FOLL.

Arrivée de Soizick Lecomte à 18h50

2°) - REMPLACEMENT DES ELUS DEMISSIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS EXISTANTES (délibération n° 2021-25)

À la suite de la démission de trois conseillères municipales, madame le Maire propose de pourvoir à leur remplacement au sein des commissions existantes soit la commission d'appel d'offres, la commission « scolaire » et la commission « Information-communication ».

Après débat, le conseil municipal décide de remplacer Madame DEMONCHY au sein de la commission d'appel d'offres et désigne Monsieur Vincent LEMIERE, membre titulaire.

Quant aux deux autres commissions, Madame DELPEUX n'est pas remplacée.

Par ailleurs, madame le maire informe que Madame HAMEL, déléguée titulaire du conseil municipal à la commission de contrôle des listes électorales est systématiquement remplacée par l'élu qui suit dans l'ordre du tableau soit Monsieur Jonathan CARPOPHORE.

Monsieur Camille FOLL, le prochain sur la liste, assurera la suppléance de cette fonction.

Enfin, le syndicat du secteur scolaire et le conseil d'administration de l'EHPAD de Douvres la Délivrando ont été informés des démissions de nos représentantes. Madame le maire indique que nous attendons leurs instructions pour d'éventuels remplacements.

3°) - VALIDATION DU PLAN DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES DE LA COMMUNE (délibération n° 2021-26)

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-6 à L.2224-10 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-6-1 et R.123-11 ;
Vu le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales présenté par DCI Environnement ;
Madame le Maire et monsieur CARPOPHORE qui a suivi ce dossier, rappellent que ce projet de zonage d'assainissement permet de :

- Faire un inventaire des réseaux d'eaux pluviales existants ;
- Dresser un état des lieux du réseau ;
- Caractériser les zones à urbaniser et leur environnement ;
- Définir les modalités de gestion des eaux pluviales à adopter dans le cadre des nouveaux projets d'urbanisation (gestion à la parcelle, stockage, infiltration, etc.) ;
- Délimiter les zones sensibles où le réseau est actuellement soumis à des dysfonctionnements et où il est important d'être vigilant sur les aménagements futurs.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

VALIDE le plan de zonage des eaux pluviales de la commune de Plumetot,

AUTORISE la société DCI Environnement à procéder à la constitution du dossier d'enquête publique,

AUTORISE Madame le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage pluvial ainsi élaboré.

4°) – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE (délibération n° 2021-27)

Vu l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales ;

Madame le Maire, membre du bureau du conseil communautaire, présente le rapport d'activités annuel de 2020 de la Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Elle donne lecture d'une synthèse du rapport de 94 pages disponible au public sur demande, aux heures d'ouverture de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité sauf 2 abstentions :

PREND ACTE du rapport d'activités 2020 de la CDC présenté par Madame le Maire.

5°) – QUESTIONS DIVERSES

↳ Planning d'ouverture/fermeture de l'église à Noël

Actuellement, l'église est ouverte le matin et fermée le soir par l'employé communal du mardi au vendredi et par Monsieur BARRAL ou Madame MARIE le week-end.

Une crèche a été installée comme chaque année par Yves DEMONCHY.

Pendant la période de congés de Romain, soit du 23 décembre au 5 janvier inclus, madame le Maire propose de partager cette tâche avec des élus volontaires.

Un planning sera envoyé par mail afin que chacun puisse se positionner sur des jours selon ses disponibilités.

↳ Choix d'un prestataire pour les enseignes « Salle du Clos Fleuri » et « Mairie »

La commission « travaux » se réunira début janvier afin de choisir les enseignes qui seront installées sur la Salle du Clos Fleuri et la Mairie. Deux devis ont déjà été établis. Camille FOLL se charge d'en trouver un troisième.

↳ Travaux au lotissement Les Vallées

Madame le Maire informe que la subvention départementale au titre des amendes de police, d'un montant de 7 132 € vient d'être notifiée. Les travaux de sécurisation de la sortie du lotissement Les Vallées seront donc exécutés par l'entreprise Letellier du 7 au 11 février 2022, pendant les vacances scolaires.

↳ **Projet d'abris bus**

Madame VIVIEN rappelle la visite de terrain qui a eu lieu avec Monsieur SILVOLA, représentant du Conseil Régional, le 23 novembre dernier, dans le but de faire un premier état des lieux pour l'implantation d'un abris-bus sur la commune.

Le compte-rendu de visite a été transféré à l'ensemble du conseil municipal.

Kéolis Bus Verts doit produire un document intégrant les arrêts et les courses en conformité avec le plan de transport établi.

↳ **Charte Eco-Responsable**

Madame le maire informe le conseil municipal que l'ensemble des communes de Cœur de Nacre a décidé de signer une charte éco responsable avec le SYVEDAC (*Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination de Déchets de l'Agglomération Caennaise*), pour la réduction des déchets.

Elle a rencontré un représentant du syndicat qui lui a présenté le contrat d'engagement pour les actions 2021 et 2022. Un diagnostic des actions déjà mises en place sur la commune en matière de réduction des déchets sera fourni au SYVEDAC qui nous accompagnera de façon personnalisée et encouragera les actions à venir.

↳ **Court métrage tourné sur la commune**

Deux élèves de l'Université de Caen, en Licence 3 Arts du Spectacle parcours cinéma, qui participent à un concours, ont choisi notre commune pour réaliser un court métrage intitulé « la pluie n'est pas en couleur ».

Le tournage se déroulera du 7 au 9 janvier 2022, sur la place aux Fayards. La Plumetot'hèque constituera l'élément principal de leur scénario.

S'ils sortent vainqueurs de ce concours, leur court métrage sera diffusé au Café des Images à Hérouville-Saint-clair.

Madame le maire indique qu'elle a signé l'autorisation de droit à l'image.

La place aux Fayards sera interdite au stationnement durant ces trois jours.

↳ **Acquisition d'un broyeur**

Monsieur BARRAL présente deux devis pour l'achat d'un broyeur qui s'adapte sur la prise de force du tracteur.

Après échanges, le conseil municipal opte pour la proposition des établissements CHIVOT pour un broyeur diamètre 9 cm d'un montant de 1950 € TTC.

Il estime que cet équipement est devenu indispensable pour traiter les déchets verts de la commune.

Camille FOLL suggère éventuellement de le proposer au service de la population un ou deux week-ends par an.

Départ de Camille FOLL à 20 heures

↳ **Point sur le budget**

Danièle VIVIEN indique que le budget ne suscite aucune remarque particulière cette année.

Le poste énergie-électricité devra être sensiblement augmenté l'année prochaine. Une forte hausse du coût de l'électricité nous a été notifiée à partir du 1^{er} janvier 2022.

Gilles BARRAL ajoute que de nombreux équipements techniques ont été investis afin d'améliorer sensiblement les conditions de travail de l'employé : une perceuse, une meuleuse, une tronçonneuse et un taille haie thermiques, un aspirateur souffleur thermique et un aspirateur pour la salle du Clos Fleuri.

↩ **Coût du chauffage à la salle du Clos Fleuri**

Suite à la discussion sur la hausse des tarifs de la salle des fêtes à la dernière réunion, Gilles BARRAL informe qu'il a relevé le compteur électrique à chacun des états des lieux entrants et sortants des locations qui ont eu lieu ces deux derniers mois.

Il en ressort un coût moyen d'électricité de 50 € pour une location à la journée et 75 € pour une location du week-end.

Le conseil sera peut-être contraint de revoir le règlement de la salle et instaurer un coût supplémentaire pour le chauffage.

↩ **Questionnaire des besoins au SDEC**

A la demande de Jonathan CARPOPHORE, délégué au SDEC Energie, Madame le maire indique que le questionnaire de recensement des besoins des collectivités a été complété en ligne ce jour. Elle a demandé un audit de l'état des candélabres sur la commune et le coût d'une remise en état sur le deuxième semestre 2022.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

En mairie, le 14 décembre 2021

Le secrétaire,
Jonathan CARPOPHORE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Carpophore', written over a circular stamp.

Le Maire,
Anne-Marie MARIE

